

## SE PERFECTIONNER EN ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGE

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA268	2 jours - 14 h	Expertise	Présentiel ou à distance	1471,00 €

### LIEUX ET DATES :

#### PARIS

- Du 02/06/2025 au 03/06/2025
- Du 27/11/2025 au 28/11/2025

### OBJECTIFS

- Déterminer les ouvrages soumis à la garantie dommage ouvrage
- Définir le tarif d'assurance selon les barèmes, les options de garanties et de franchises choisies par le client et établir les conditions particulières du contrat

#### **Information complémentaire :**

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations**

[ici >>](#)

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**Apports techniques et méthodologiques. Étude de cas en sous-groupe afin de favoriser l'interactivité.  
Échange d'expériences.**

**Analyse jurisprudentielle et réglementaire.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance construction, formateur expert de l'Ifpass.**

## PROGRAMME

- A. Dommages-ouvrage, une obligation d'assurance pour le maître d'ouvrage
  - 1. Ouvrages soumis à l'obligation d'assurance
    - a) éléments composant l'ouvrage et responsabilités s'y rattachant
    - b) ouvrages neufs et existants soumis à l'obligation d'assurance
  - 2. Dommages-ouvrage couvrent les désordres engageant la responsabilité des constructeurs
    - a) constructeurs concernés soumis à l'obligation d'assurance
    - b) intervenants spécifiques (bureau de contrôle et fabricant d'EPERS)
- B. Garanties et limites en DO TRC RC Maître d'ouvrage
  - 1. Recours du maître d'ouvrage après réception en application de l'art 1792 code civil
    - a) désordres de nature décennale (distinction habitation/hors habitation)
    - b) désordres sur éléments dissociables en DO
    - c) exclusions en DO
    - d) garantie des désordres futurs, certains et évolutifs
    - e) garantie des dommages immatériels consécutifs aux désordres couverts
  - 2. Recours du maître d'ouvrage avant réception
    - a) garanties des dommages en TRC et RC maître d'ouvrage
    - b) garanties DO avant réception
  - 3. Délais de recours du MOA en DO contre les constructeurs
    - a) recours et garanties avant et après réception (Loi 17.06.2008)
    - b) recours et garanties DO après l'expiration du délai décennal
- C. Dommages-ouvrage empreinte de formalisme
  - 1. Contrat imposant des obligations au maître d'ouvrage
    - a) souscrire la DO avant l'ouverture du chantier
    - b) constituer un dossier technique
  - 2. Contrat imposant des obligations à l'assureur : formalisme et délais légaux (clauses types)
  - 3. Contrat prévoyant une procédure distincte suivant le coût des sinistres
    - a) cas de refus à la déclaration de sinistre
    - b) gestion sans et avec expertise
    - c) règlement des indemnités dans les délais
    - d) lancement des recours

### **Validation des acquis :**

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Gestionnaires de contrats confirmés en risques construction / managers  
Chargés d'indemnisation confirmés / managers  
Souscripteurs  
Conseillers clientèle  
Agents généraux  
Courtiers

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap** : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.  
[Veillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

1471,00 €  
Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 23/02/2025 à 00:29